



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création et reprise

Question écrite n° 116421

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les menaces qui pèsent sur le dispositif NACRE. Mis en place en 2009 par le Gouvernement et la Caisse des dépôts, ce dispositif offre aux demandeurs d'emploi qui créent leur entreprise un accompagnement économique et financier spécifique ainsi qu'un prêt à taux zéro. Ainsi soutenu, leur projet dispose de chances de pérennité nettement supérieures à la moyenne. Depuis son lancement, ce dispositif a permis de créer 35 000 emplois pour un coût global inférieur à 2 000 euros par emploi. Malheureusement, les aides NACRE pourraient être très prochainement bloquées. En effet, le prêt support des prêts Nacré est accordé par la Caisse des dépôts et garanti à 100 % par le fonds de cohésion sociale. Or, la dotation de garantie inscrite au budget de l'État en 2011 sera totalement engagée à la fin juillet ce qui pourrait bloquer le système. Une solution semble avoir été proposée par un cabinet conseil sous l'égide de la CDC qui présente l'intérêt de ne pas nécessiter de dotation budgétaire complémentaire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures vont être prises pour pérenniser le dispositif NACRE qui a fait ses preuves et qui s'inscrit parfaitement dans la politique de l'emploi que le Gouvernement défend.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question écrite relative au dispositif NACRE, parcours d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise, piloté par l'État et la Caisse des dépôts et consignations au bénéfice des publics visés par les politiques publiques de l'emploi. En 2010, au plus fort de la crise, le plan de relance a permis au dispositif NACRE d'accueillir jusqu'à 30 000 nouveaux bénéficiaires. Pour 2011, le dispositif permet d'accompagner 20 000 nouveaux créateurs par an, notamment ceux les plus en difficultés. La volonté du Gouvernement a été de maintenir ce dispositif dans un contexte économique difficile. Certes, il y a une baisse de crédits mais la façon dont la répartition peut se faire entre secteurs et de manière efficiente grâce au rôle qui sera confié aux préfets de région, permettra de privilégier les partenaires avec les opérateurs témoignant des meilleurs résultats qualitatifs et quantitatifs. Par ailleurs, la baisse des objectifs en nombre de personnes accompagnées ne concerne que les nouvelles entrées 2011 et ne s'applique pas aux cohortes précédentes, qui devraient représenter cette année les deux tiers de l'activité des opérateurs, avec au moins 40 000 personnes poursuivant leur parcours.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116421

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8476

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12904